

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes
dans l'habitat floristique protégé de la Dune-
du-Nord aux îles-de-la-Madeleine

Envoi par courriel et courrier postal

6214-01-001

Québec, le 9 mai 2017

Monsieur Yvan Cliche
Délégué commercial – Approvisionnement énergétique
Gestion et optimisation des Approvisionnements
Direction – Direction Approvisionnement en électricité, tarifs et conditions de service
Complexe Desjardins, tour Est, 24e étage
Montréal (Québec) H5B 1H7

Objet : Consultation publique sur les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans
l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine
(Questions du 9 mai 2017 – DQ1)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission désire obtenir de l'information
complémentaire.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission
souhaite recevoir les réponses **d'ici le 11 mai prochain**, compte tenu de l'échéancier dont
dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Annexe de questions de la commission du BAPE du 9 mai 2017 – DQ1

1. Sur les 67,2 MW de puissance installée à la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine, quelle est la production effective d'énergie ?
2. Le projet de parc éolien est-il considéré comme un projet pilote de jumelage éolien-diésel ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi.
3. La durée de vie de la centrale thermique serait-elle prolongée si le projet de parc éolien était autorisé ?
4. Quelle est actuellement la quantité annuelle de gaz à effet de serre (GES) émise par la centrale thermique ? Les émissions de GES ont-elles augmenté depuis 2012 ? Veuillez expliquer pourquoi.
5. Advenant la réalisation éventuelle du projet de parc éolien, la production d'énergie à la centrale thermique serait-elle réduite d'autant que l'énergie renouvelable fournie ?
6. Avec le jumelage éolien éventuel de 6 MW (puissance installée), de combien seraient réduites les émissions de GES de la centrale thermique en tenant compte de l'efficacité du système en place actuellement ?
7. L'exploitation de l'éventuel parc éolien aurait-il un effet significatif sur les quantités de diésel importées par bateau, par exemple en réduisant le nombre de navires ?